

Dernières

Nouvelles



des bouffeurs de pierres... et des culs pointus
Escherange-Molvange

**JE SUIS
CHARLIE**

2014

Bulletin municipal n°7 - Janvier 2015

Un peu d'Histoire

Histoire paroissiale - Règlement de l'Eglise d'Escherange en 1588

D'octobre 1899 à juillet 1908, la paroisse d'Escherange a eu la chance d'accueillir comme prêtre l'abbé Jean-Pierre KIRCH (devenu chanoine par la suite), l'un des plus grands historiens lorrains du début du XX^e siècle. Pendant son mandat à Escherange, il entreprit l'étude du village et des richesses de son passé. C'est à lui que l'on doit les différentes publications sur la commune, notamment le règlement de l'église d'Escherange datant de 1588.

Ce règlement est tiré des Archives de l'ancienne Abbaye de Munster, à laquelle appartenait l'église d'Escherange depuis 1130 jusqu'à la Révolution. Il est divisé en 3 parties :

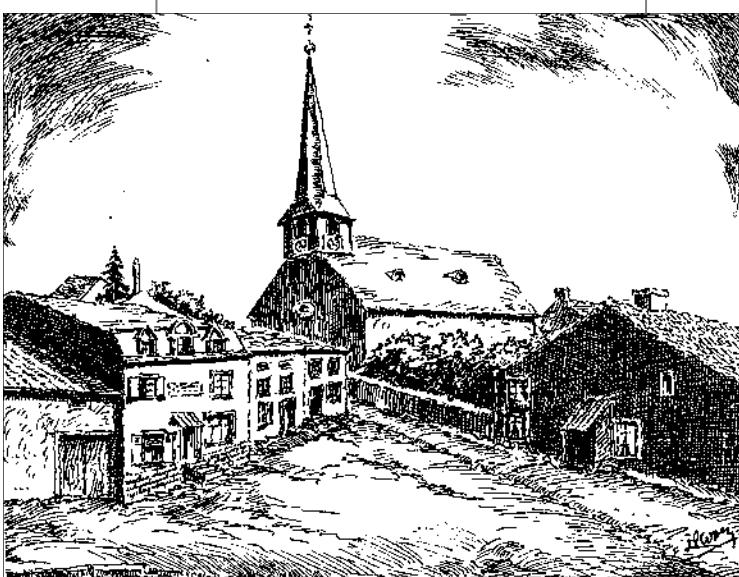
- élection et obligation des échevins et du sacristain d'Escherange

Chaque année la population élit dans la paroisse sept échevins chargés de régir l'église. A la Saint Baptiste, un sacristain est élu qui doit, à la Saint Martin, offrir un dîner au curé, aux échevins et aux décimateurs (personnes chargées de lever la dîme ecclésiastique). Mais pas n'importe quel dîner ! "du bon pain de froment, des pois bien cuits avec du lard, du bon bœuf avec du bon vin du

pays, du riz bien assaisonné avec des petites herbes et enfin du gâteau". Il mettra sur la

- droit d'étole du curé d'Escherange

Pour les baptêmes, un tiers de ce qui est versé par les demandeurs est reversé au curé. Tous ceux qui se marient à Escherange doivent au curé une mesure de vin, 4 pains, 3 plats de ce qui est servi à table, un morceau de bœuf cru, et aux échevins 4 beyer (monnaie de petite valeur). Ceux qui viennent chercher les publications de mariage pour se marier en dehors de la paroisse doivent au curé 3 pièces d'argent, et aux échevins 4 beyer... Dans le règlement, pour chaque intervention du curé il est précisé son "salaire". Et même ce que chaque paroissien doit lui verser annuellement, l'offrande étant différente selon qu'il soit marié ou non. Par contre, le curé est tenu de célébrer la messe toutes les semaines et tous les 14



Vue de l'église d'Escherange en 1938, reconstruite probablement sur l'emplacement de celle bâtie après la Guerre de Trente Ans (1618-1648),

table 16 assiettes : 2 pour l'Abbé de Munster (quel appétit !), une pour le curé, une pour chacun des 7 échevins, le reste pour les décimateurs.

Le mot du Maire

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Nous voilà déjà en 2015. La première année de ce second mandat se termine. Je tiens encore à vous remercier pour la confiance que vous m'avez réitérée en reconduisant mon équipe avec une forte majorité. Une partie importante des conseillers a été renouvelée. J'ai souhaité ouvrir largement les commissions communales pour permettre à tous les Escherangeois et Molvangeois de participer à l'évolution de leur village. Ces groupes de travail sont sources de propositions majeures ensuite débattues en conseil municipal.

En avril, le conseil communautaire de la CCCE et le Président Michel Paquet m'ont renouvelé leur confiance en me confiant la commission travaux.



Le nouveau premier adjoint, Guy LANGENFELD, m'assiste efficacement. Il a pris la pleine mesure de ses responsabilités. Après un temps de découverte, il assume maintenant une part importante du fonctionnement de notre commune.

2014 a vu la réforme scolaire se mettre en place avec malheureusement son lot de complications pour les collectivités, les enseignants, les parents et surtout les enfants car il me semble que leur intérêt n'a pas toujours été, quoiqu'on en dise, au centre du débat dans la gestion de ce dossier compliqué. Nous devons rester vigilants dans ces changements imposés et éviter que des élèves ne partent, afin de garantir la pérennisation des deux classes élémentaires de l'école de notre village offrant ainsi une qualité d'enseignement optimale.

Cette réforme aura nécessairement un impact sur les coûts périscolaires facturés aux parents qui devront en assurer le financement. La collectivité ne peut continuer à voir les dépenses du périscolaire augmenter de façon effrénée. Je compte sur mes homologues, maires des communes adhérentes à l'association Eclos, pour adopter une mutualisation des dépenses. Le projet leur a été présenté récemment. La solution proposée consiste à mettre en place un mode équitable de facturation qui regrouperait dans un pot commun la totalité des dépenses d'Eclos pour ensuite, refacturer le même montant par enfant à chaque commune adhérente. Le fonctionnement actuel, mis en place par nos prédécesseurs, que je tiens encore à féliciter pour la création de ce formidable service, a vécu.

Le projet d'un nouveau bâtiment multifonctionnel dont l'objectif principal est la modernisation et la mise aux normes du périscolaire, est lié à l'avenir de notre école. A ce jour, la consultation sur la mission de Maitrise d'ouvrage déléguée, est close. Si demain, nos enfants ne fréquentent plus notre établissement, ce projet devra être revu à la baisse.

Depuis 2008, notre village est constamment perturbé par divers travaux d'aménagements. Je vous remercie très sincèrement pour la patience dont vous faites preuve face aux gênes de toutes sortes occasionnées par ces interventions.... Cela n'est pas fini et continuera encore quelques années.

Je suis fier du résultat de ces transformations. Les entrées de village, enfin sécurisées, sont remarquables de par leur aménagement paysager. Le nouvel éclairage est un succès, nos choix se sont avérés judicieux. Immédiatement, nous percevons l'image influée par la CCCE aux communes de son territoire sur les aménagements. Elle en assure une très grande part du financement.

La voirie verte est une formidable réussite qui accueille de plus en plus d'usagers marcheurs, joggeurs ou cyclistes. Ce mode de déplacement doux et sécurisé permet de voir se côtoyer en bonne intelligence toutes les générations.

J'ai eu l'occasion, à maintes reprises, de dire que l'intérêt personnel ne primerait pas sur l'intérêt général des concitoyens. Notre volonté d'égalité de traitement a été confirmée au tribunal administratif de Nancy en décembre dernier. Des plaignants contestant nos choix et nos décisions en matière de PLU ont été déboutés et condamnés en appel.

D'un point de vue culturel et festif, la commune a offert, comme promis, le tirage d'un feu d'artifice lors de la fête de la Saint Jean organisée le 4 juillet par nos adolescents. La météo était de la partie et nous a laissé une fenêtre de quelques heures avant qu'il ne se mette à pleuvoir.

Un grand merci à notre nouvel Abbé Emmanuel BANASSIM qui, avec le conseil de fabrique, a accueilli le 9 mars le duo « Entracte » (flûte et harpe) pour un concert très applaudi, organisé dans le cadre du Printemps Musical par la CCCE, sur le thème des musiciens durant la Grande Guerre.

Bien que l'octroi des subventions à venir s'annonce assombri, je tiens à remercier tous nos financeurs sans qui aucun projet ne serait réalisable.

Je ne peux vous quitter sans féliciter les associations, les enseignants, les employés communaux, les membres du conseil municipal, leurs conjoints et tous les habitants qui s'impliquent pour l'amélioration et la prospérité de notre joli village.

Bonne et heureuse année 2015 ! Qu'elle vous garde en bonne santé !

Patrick BAILY

Etat Civil

Naissances



Nathan avec

Eloann KNEVELER
née le 08/05/2014
30a, rue du Pont
MOLVANGE



Flora DONNY
née le 02/12/2014
16, rue du Berger
MOLVANGE



Lyse BOULEAU
née le 12/12/2014
39, rue Principale
MOLVANGE



23/08/2014

Mariage

Décès

- David SEYLLER
- Marie-Catherine RISSE née SCHWEITZER

06/10/1980 - 12/04/2014
17/02/1927 - 21/11/2014

Barbara OHNIMUS et
Benjamin BAILY

Un champion parmi nous

Vous ne le saviez peut-être pas, mais nous comptons un champion parmi nos concitoyens. Un champion de tir à l'arc.

3



Après son titre de Champion de France BEURSAULT en octobre 2013, Ivan KARDACZ, 15 ans, a été sacré Champion de France

FITA en juillet 2014. Licencié à la 1^{ère} compagnie d'arc de Hayange, il bénéficie depuis novembre 2013 du statut de sportif de Haut Niveau et a intégré le Pôle France Tir à l'Arc au CREPS (Centre de ressources, d'expertise et de performances sportives) de Lorraine en septembre 2014.

Ivan est en seconde générale, au lycée Arthur-Varoquaux de Tomblaine. Son emploi du temps a été aménagé pour pouvoir consacrer

plusieurs heures par jour à l'entraînement et à la préparation physique et mentale. Interne, il ne peut rentrer à Escherange qu'un week-end sur trois. De retour chez nous, il apprécie de voir sa famille et ses amis et prend le temps de s'aérer en profitant de nos forêts.

Le rêve d'Ivan serait d'intégrer l'Equipe de France et de participer aux Jeux Olympiques. Il peut compter sur le soutien de toute la commune.



L'école "la Clé des Champs"

L'année scolaire 2013-2014 sur le thème de l'alimentation

Suite à la participation de l'école au Téléthon, fin 2013 où les enfants avaient cuisiné des soupes, de nombreuses recettes ont été étudiées et réalisées : gaufres, crêpes...

Grâce à l'intervention de la Communauté de Communes, nous avons pu travailler sur la gestion des déchets : tri sélectif, impact sur l'environnement.

En avril, les enfants de cycle 3 sont partis en classe découverte dans le Jura sur le thème « Gastronome en culotte courte ». Les élèves ont découvert le parcours de confection d'un fromage : le comté. Ils ont également réalisé la recette traditionnelle des sèches franc-comtoises. Lors d'une balade, les enfants ont découvert des plantes comestibles, toxiques et même magiques. Ils sont capables de survivre dans la nature désormais !



Année scolaire 2014-2015

Cette rentrée a été marquée par la mise en place de la réforme des rythmes scolaires avec le retour de la semaine à 4 jours et demi dont voici les nouveaux horaires :

	Matin	Après-midi
Lundi, mardi, jeudi, vendredi	de 8h30 à 12h00	de 13h30 à 15h15
Mercredi	de 8h30 à 11h30	

4 Enseignante en maternelle :

Mme MATTALIANO
ATSEM : Fanny SCOTTO

Enseignantes en élémentaire :

CP-CE1 : Mme PRÉVÔT
Cycle 3 : Mlle GIGLEUX

Les effectifs de la rentrée 2014 :

Classe de maternelle : 14 élèves
(6 petits, 4 moyens, 4 grands)

Classe de CP-CE1 : 12 élèves
(7 CP, 5 CE1)

Classe de CE2-CM : 20 élèves
(7 CE2, 7 CM1, 6 CM2)

Les effectifs ont connu une forte baisse
ne comptant plus que 46 élèves.

Mme Prévôt, nouvellement nommée, assure la fonction de directrice en remplacement de Mme Cardet.

Ces faibles effectifs permettent à une équipe jeune et dynamique d'enseigner dans des conditions favorisées. Une vraie pédagogie différenciée répondant aux besoins de chaque élève est appliquée.

En cette année 2014 riche de commémorations, les enfants de l'école ont répondu présent à l'appel de Mr le Maire le 11 novembre. Ils ont chanté la Marseillaise et ont lu aux habitants du village des textes de poilus.

Notre projet

Les élèves travailleront cette année autour du thème des animaux. Dès le mois d'octobre ils se sont rendus à la ferme de Rezonville pour participer à des ateliers sur les lapins, les poules et les poneys.

Au mois de novembre, l'école s'est dotée d'un petit aquarium d'eau de

mer. C'est l'occasion pour les enfants de découvrir un nouvel écosystème.

Au mois d'avril, les élèves de cycle 3 auront la chance de partir 3 jours au lac du Der. L'ornithologie sera le thème de ce séjour. Enfin pour terminer l'année, toute l'école se rendra au Parc de Sainte Croix pour y découvrir les animaux de la forêt.

Toute l'équipe remercie les parents d'élèves, le comité ASSE ainsi que toutes les personnes qui apportent une aide précieuse et leur collaboration contribuant ainsi à améliorer l'offre éducative proposée et à faire vivre notre école.



Un grand merci à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs ainsi qu'à la municipalité pour leur soutien dans nos différents projets. Grâce à eux, les enfants ont pu être initiés pour la seconde fois au golf dans le cadre exceptionnel qu'est le château de Preisch. Les enfants ont également apprécié les traditionnelles festivités de Saint-Nicolas.

L'Association Sportive et Socio-Educative

Des animations pour les enfants

Carnaval

Février, comme chaque année, nous a proposé pour sa 4ème édition, un carnaval haut en couleur avec des costumes plus improbables les uns que les autres.

Goûter et fête ont été une fois de plus le leitmotiv.

Marché de Pâques

Le marché de Pâques en avril, avec une première édition plutôt timide, a malgré tout enchanté les enfants. La chasse aux œufs réalisée dans le parc communal, préparé spécialement pour cette occasion par Mr SCHMIDT, les a réjouis.



5

La fête de l'école, moment fort de l'année



La clôture de l'année scolaire par le spectacle de fin d'année, qui malheureusement s'est déroulé sous la pluie en 2^{ème} partie de matinée, a été aussi l'occasion de rendre hommage à Mme Cardet qui cédait sa place de directrice et enseignante de l'école d'Escherange ainsi que secrétaire de l'ASSE après près de 10 ans de bons et loyaux services.



L'association étant trop pauvre en bénévoles, elle n'a pu organiser ni restauration ni kermesse pour les enfants.



En 2015, le 30 mai, l'ASSE espère bien renouer avec ses vieilles traditions et proposer de nouveau une journée riche en activités pour les enfants avec une restauration sur inscription.

Le périscolaire avec ECLOS

Nature et Recyclage, le fil conducteur

De janvier à juin 2014, les enfants ont pu suivre le fil conducteur de la nature et du recyclage avec Justine et Anne-Catherine.

Ils ont également pu s'adonner aux joies de la peinture avec Rachelle.

L'association Apicool était présente chaque jeudi pour l'atelier « bourdons », qui s'est clôturé par une petite pièce de théâtre.

D'autres ateliers étaient mis en place : zumba, récup'art, jeux collectifs, ...

L'année scolaire s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.



Galerie de photos



Chasse aux bourdons



Représentation de la pièce des bourdons



Atelier créatif



Atelier sportif



Les petits artistes



Jeux théâtraux

Le périscolaire avec ECLOS

Rentrée 2014, une nouvelle équipe



Pour cette rentrée 2014, l'équipe voit plusieurs changements : Clarisse est venue remplacer Justine, qui a quitté son poste après une dizaine d'années de services. Anne-Catherine est rejointe par Jennifer, qui sera là ponctuellement. Rachelle est toujours présente le matin et Fabienne viendra donner des cours de home-déco ...

Art'pentons le monde avec ECLOS

Le thème de cette année sera la découverte du monde. Un pays est à l'honneur chaque semaine. Nous découvrons ensemble certaines de ses caractéristiques : jeux sportifs, cuisine, contes, chants, art,...

D'autres ateliers sont mis en place comme les expériences scientifiques ou les jeux

théâtraux avec création de petits sketchs à présenter aux parents.

Une première, le zoo d'Eclos : nos amis les animaux sont à l'honneur. Parmi eux, notre élevage de phasmes et notre fourmilière.

Bientôt, de nouveaux arrivants...

Programme

Lundi : expériences scientifiques
jeux sportifs

Mardi : contes, chants
atelier cuisine

Jeudi : jeux théâtraux
Les Petits Molière

Vendredi : Home-Déco pour les grands
atelier artistique pour les petits

À partir de 2015, un atelier Recup'Art sera mis en place à la demande des enfants, ainsi qu'un atelier photo au printemps. L'atelier Home-Déco se terminera pour laisser place à un atelier musical

Galerie de photos



Atelier cuisine : pizza



Atelier scientifique



Arrivée de la fourmilière



Atelier Home-Déco



Préparation des petits pour le théâtre



Tour de Moselle 2014

Manifestations

12 septembre 2014

Acclamation du Tour de Moselle

18 décembre 2014

Gôûter de la Mère Noël

Chaque jeudi avant les vacances

Grand Jeu

7 juin 2015

Fête d'ECLOS à Volmerange

Nouveaux rythmes

Les enfants sont accueillis :

le matin : de 7h30 à 8h30

le midi : de 12h00 à 13h30

le soir : de 15h15 à 16h45

temps d'activité dirigée et goûter
de 16h45 à 18h30

temps d'activité libre et encadrée et
possibilité de faire les devoirs

Le mot des associations

A.S.E.M - Amicale Sportive Escherange-Molvange

Sport et Loisirs

Depuis plus de 45 ans, l'A.S.E.M. poursuit son petit bonhomme de chemin avec toujours autant de joie et d'ardeur, en participant au challenge franco-lux de quilles.

Pour la saison 2013-2014, le challenge a été organisé par l'A.D.L.

d'Hayange. L'équipe 1^{ère} a remporté ce challenge avec 2 petits points d'avance sur Cattenom, l'équipe 2, finissant 4^{ème}, n'a pas démerité.

Les entraînements se font le mardi et le mercredi de 20h00 à

22h00 au café-restaurant de la "Cigogne" à Knutange.

L'A.S.E.M. a tenu son assemblée générale le 15 février 2014, puis membres et épouses se sont retrouvés autour d'un bon repas et d'une partie de quilles.

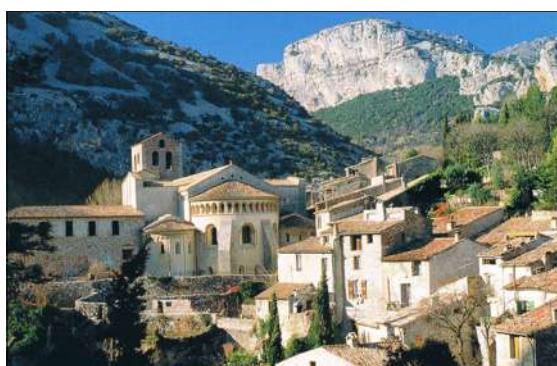
Au chapitre des loisirs 2014

Membres et sympathisants ont visité, lors d'un week-end, Amsterdam et Keukenhoff, les 12 et 13 avril.



Du 28 juin au 5 juillet a eu lieu la grande excursion à Agde avec différentes sorties dont le Canal du Midi, Saint Guilhem-le-Désert, Sète, Aigues Mortes, Carcassonne, sans oublier les Jardins d'Adrien, suivie par

notre quasi-traditionnelle évasion au Cabaret Royal Palace à Kirwiller en octobre et enfin, pour clôturer l'année par le Marché de Noël de Cologne, les 6 et 7 décembre.



Loisirs et détente prévus en 2015

- En cours de réalisation : la grande excursion à Estartit (Costa Brava) du 31 mai au 7 juin 2015.
- Une visite des champs de bataille de Verdun avec spectacle "Des Flammes à la Lumière", dont la date reste à définir.
- Notre sortie Cabaret à Kirrwiller, et éventuellement une autre sortie..

Membres à l'honneur

M. Jean-Pierre MESSENER s'est vu remettre un cadeau pour ses 15 ans d'implication au sein de l'amicale.

Côté pratique

Toute personne désireuse de se joindre à nous peut prendre contact avec le Président.



A.S.E.M.

Président :
Jean-Paul KUCKWICH
Contact :
17, rue des Roses
57330 ESCHERANGE

Le mot des associations

E.M.L - Escherange-Molvange Loisirs

L'objectif initial de l'association garde tout son sens encore aujourd'hui : créer des liens et partager de bons moments ensemble.

Entretenir l'amitié

L'Epiphanie, le Beaujolais Nouveau, ... sont le prétexte pour se retrouver entre amis et passer d'agréables moments, de tirer nos Reines et notre Roi ou d'échanger des avis sur les Vins Nouveaux.



S'ouvrir vers le village, ...

Dix ans déjà que chaque année se tient un vide-grenier dans le village. Il a retrouvé le parc d'Escherange cette année et le soleil a été au rendez-vous.

Une journée animée où les vendeurs ont vidé leurs placards et les badauds fait de bonnes affaires !



Bien que les Bistrots Lorrains ne trouvent pas un public nombreux, nous maintenons ces rendez-vous qui permettent à ceux qui le souhaitent de passer un dimanche après-midi en bonne compagnie, autour d'un jeu de carte ou d'un nouveau jeu de société, en famille ou entre amis.



et vers l'extérieur

*Marché de
Noël
de Trèves*



9



E.M.L.



Présidente : Rita RAU
13, rue de l'Aubépine
57330 ESCHERANGE
Tél. : 03.82.50.60.28

Le mot des associations

Teens & Co

Une association pour les ados, l'occasion pour eux de se retrouver et de partager des activités et des soirées ensemble. Mais aussi de s'impliquer dans l'organisation de manifestations !

Des rendez-vous mensuels



Lors de l'assemblée générale de septembre, les ados ont établi le calendrier des activités de l'année : canoë, bowling, patinoire, snow hall, laser five, Europa Park, Vélorail, ... et des soirées à thème : Halloween, Carnaval ...



10

Feu de la Saint Jean avec la marche aux lampions et cette année un feu d'artifice et les twirleuses d'Arabesque



Les manifestations dans le village

Marche militaire, en collaboration avec M. Boudrengien, attirant aussi les cavaliers de l'écurie Di Gregorio d'Entrange

Teens & Co

Président :

Paul PERRI

Siège social :

36bis, rue du Pont
57330 MOLVANGE
tél. : 03.82.50.28.96



Le Conseil de Fabrique

En plus des tartes flambées le 29 juin et du repas paroissial le 9 novembre, le Conseil de Fabrique a été très heureux d'accueillir le duo « Entracte » (flûte et harpe) pour un concert très applaudi organisé dans le cadre du Printemps Musical par la CCCE, le 9 mars dernier sur le thème des musiciens durant la Grande Guerre.



Travaux 11

Les bénévoles

Depuis plusieurs années, un groupe de volontaires s'investit régulièrement pour la préparation des cultes. Parmi ceux-ci, Rachelle s'occupe du fleurissement, Félicie a pris en charge le linge d'autel et les aubes, Gilbert (notre trésorier) programme les cloches et le chauffage et prépare les messes du vendredi...



Cette année, nous avons entrepris des travaux d'isolation (sol-murs-plafond) dans la sacristie afin d'y faire célébrer la messe hebdomadaire du vendredi soir (18h) dans des conditions plus confortables... et plus économiques. Au mois de décembre, le chauffage étant tombé en panne, nous avons dû faire remplacer le moteur de la ventilation de l'église.

Conseil de Fabrique

Abbé Emmanuel BANASSIM
M. le Maire Patrick BAILY
Président : Bertrand WALCKER
Trésorier : Gilbert ROSSELET
Secrétaire : Sylvain SCHAEFER
Assesseurs : Félicie MARX
Elisabeth HAUX

Contacts

Bertrand WALCKER :
03.82.50.71.28
Presbytère de Volmerange :
03.82.50.61.13

Les horaires des messes sont affichés sur la porte de l'église à Escherange et sur le mur du cimetière à Molvange.

Comme chaque année, nous remercions toutes les personnes d'Escherange et de Molvange qui nous ont accueillis très chaleureusement lors de notre quête à domicile du mois de mai.

Manifestations communales

Café Klatsch

Rendez-vous mensuel, tous les 2^{èmes} jeudis du mois, les Café Klatsch sont l'occasion pour les Seniors de se retrouver autour d'un jeu de cartes pour passer un agréable après-midi ensemble.

Ambiance assurée, car chacun veut remporter sa partie, que ce soit avec son partenaire de belote, ou seul au rami.

Une pause s'impose vers 16h00 pour boire un café accompagné d'une douceur, avant de retourner au jeu, et ce jusqu'à 18h00.

Nous avons une pensée pour Mme RISSE, fidèle de la première heure, qui nous a quittés cette année.



Repas des Anciens

Le traditionnel Repas des Anciens, réunissant les 65 ans et plus de la commune, accompagnés de leur conjoint, s'est tenu dimanche 12 octobre dernier dans la Salle des Fêtes de Volmerange-les-Mines, gracieusement prêtée pour l'occasion.

Nous pouvons regretter que beaucoup n'aient pas répondu à l'invitation, mais les personnes présentes ont pu apprécier le repas de fête concocté par le traiteur Antoine BENIÈRES, dans une ambiance festive.

Nous avons mis à l'honneur les doyens du jour :
M. Nazzarino BRESSAN et
Mme Paulette HENCK.



*Le prochain repas est fixé
à dimanche 11 octobre 2015,
alors à vos calendriers !*

Manifestations communales

Téléthon 2014

Le 5 décembre dernier, les enfants de l'école se sont mobilisés pour collecter des fonds au profit du Téléthon : ils ont confectionné des soupes qu'ils ont vendues dans la cour de l'école aux parents venus nombreux.



Puis ils ont accompagné dans leurs derniers efforts les coureurs du circuit pédestre Moselle-Nord. Pour enfin partager avec eux le verre de l'amitié et remettre leurs dons : 213,83 €.

Bravo à tous !

Commémoration du 11 Novembre

A l'occasion de la commémoration du centenaire de la Première Guerre Mondiale, les enfants de l'école ont répondu présent à l'invitation de M. le Maire pour rendre hommage aux poilus de la Guerre 14-18. Ils ont lu

des poèmes et chanté la Marseillaise. Après l'allocution du Maire et du dépôt d'une gerbe en l'honneur de nos morts, tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié.



Le 5 décembre, Saint Nicolas et son acolyte le Père Fouettard sont venus rendre visite aux enfants de l'école et voir s'ils ont été sages.

Les enfants leur ont offert un petit concert. Puis Saint Nicolas a offert à chacun un album et des friandises traditionnelles.



Vœux du Maire

Le maire a présenté ses vœux à la population le samedi 10 janvier en présence de plusieurs personnalités importantes pour notre commune.

Après un moment de recueillement suite aux tragiques événements qui ont touché notre pays, les réalisations de l'année écoulée et les futurs projets ont été évoqués.



La cérémonie s'est close par un buffet que les participants, nombreux, ont pu apprécier.



Visite de Saint Nicolas

C'est avec soulagement pour certains, que les enfants ont dit au revoir au Saint Patron et à son compagnon noir.



Civisme

Rappel des règles de bien vivre ensemble

Concernant le bruit :

Les travaux bruyants (outillages à moteur...) ne sont possibles que :

les jours ouvrables :

de 8h30 à 12h00
de 14h30 à 19h30

les samedis :

de 9h00 à 12h00
de 15h00 à 19h00

les dimanches et jours fériés :

de 10h00 à 12h00



(Art. 5 de l'arrêté préfectoral du 18 juin 1990 modifié par l'arrêté préfectoral du 30 juillet 1990)

Concernant les voies publiques :

Pour la sécurité, pour une circulation aisée des usagers et un bon entretien de ces lieux, il est indispensable de laisser libres les trottoirs et les routes.



Concernant le feu de jardin :

Il est interdit les dimanches et jours fériés.

(Arrêté municipal du 18 août 2004)

Concernant les animaux de compagnie :

Les déjections des animaux, en particulier celles des chiens et des chats doivent être aussitôt ramassées par leur propriétaire ou possesseur.



(Art. 26 du règlement sanitaire départ.)

L'accès des aires de jeux est interdit aux animaux.



(Art. 97 du règlement sanitaire départ.)

Il est interdit de laisser vaquer les animaux domestiques dans les rues, sur les places et autres points de la voie publique.



(Art. 99.6 du règlement sanitaire départemental)

Concernant les feux d'artifice :

L'utilisation de feux d'artifice par les particuliers provoque de plus en plus souvent des nuisances sonores. Mal utilisées ou contrôlées, les fusées peuvent se révéler dangereuses pour l'entourage. Il faut rester très vigilant.



Si le feu d'artifice est tiré sur le domaine public, une autorisation doit être demandée en mairie.

Concernant le sel de déneigement :

Nous vous rappelons que le sel de déneigement est mis à disposition pour le domaine public.



Concernant les poubelles :

Les poubelles ne doivent pas rester sur la voie publique. Il faut les sortir la veille du jour de ramassage au soir (après 18 heures) et les rentrer le plus rapidement possible après la collecte.



Concernant les sacs de tri :

Pour les mêmes raisons de sécurité, d'hygiène et d'esthétique, il est souhaitable de ne pas laisser en dépôt sur les trottoirs les sacs de tri sélectif mais de les sortir juste avant le ramassage. Si vos sacs ont été abîmés ou éventrés, il vous faudra ramasser les détritus répandus.



Un petit effort de la part de chacun pour le bien être de tous !

Sécurité



Installation de détecteurs de fumée obligatoire

Le 9 mars 2010, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2010-238 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation. L'arrêté du 5 février 2013 précise tous les détails nécessaires à leur mise en place.

Date limite pour s'équiper : 8 mai 2015



Alcoolémie et conduite

Le réflexe "éthylotest" pour s'auto-contrôler !

L'éthylotest permet à chacun de s'autocontrôler quand il a un doute sur son alcoolémie avant de reprendre le volant. Chacun peut aussi s'en servir pour inciter un proche à vérifier qu'il n'a pas dépassé le taux légal autorisé de 0,5 g/l de sang (0,25 mg/l d'air expiré).

L'éthylotest peut être électronique ou chimique. Il doit être marqué de la norme NF.

L'éthylotest chimique ou jetable se présente sous la forme d'un tube et d'un sachet plastique et coûte entre 1 et 2 euros.



Il est à usage unique. Si vous faites ce choix, pensez à en acheter deux : un pour se tester et un d'avance pour rester en règle c'est-à-dire toujours disposer d'un éthylotest non utilisé.

L'éthylotest électronique est réutilisable mais coûte entre 100 et 200 €. Il se présente sous la forme d'un boîtier, un peu plus gros qu'un smartphone. Pour disposer de mesures fiables, les éthylotests électroniques doivent être révisés une fois par an ou toutes les 300 à 500 mesures.

Également pour favoriser l'auto-contrôle, les débits de boissons autorisés à distribuer de l'alcool entre 2 heures et 7 heures du

matin ont l'obligation depuis novembre 2011 de mettre à disposition des clients des dispositifs certifiés de dépistage de l'état alcoolique.

N'oubliez pas !

Attention, le taux d'alcool dans le sang continue de monter pendant 15 à 30 minutes après le dernier verre si l'on est à jeun, et pendant 30 à 60 minutes si l'on a mangé.

Dans nos forêts

Aménagement de la forêt communale d'Escherange

L'aménagement de la forêt communale d'Escherange qui couvrait la période allant de 2000 à 2014 est arrivé cette année à expiration. Le nouvel aménagement concerne la période allant de 2015 à 2034. En voici les grandes lignes et les idées maîtresses ayant orienté les choix du gestionnaire.

Etat des lieux

La forêt communale d'une surface d'environ 258 ha est morcelée en sept parties distinctes. Elle est assise sur les versants Est et Ouest de la vallée formée par le ruisseau des "Quatre Moulins" au fond de laquelle se situent les deux localités composant la commune d'Escherange. Ce ruisseau a fortement creusé le plateau calcaire d'origine et, à part quelques parcelles situées à l'arrière du plateau où le

relief est plat, tout le reste du massif est assis sur les bordures entaillées de l'ancien plateau calcaire. Le relief est très tourmenté et les changements d'orientation des pentes sont fréquents.

Des placages de limons éoliens appelés "loess" se sont déposés en maints endroits sur le plateau, améliorant la qualité des sols. La forêt est composée principalement



Jérôme REMY
Garde Forestier



de hêtre bien adapté à ces sols calcaires tandis que le chêne tend à se développer sur les placages de limons épais. Le frêne est présent dans les fonds de vallons frais et humides.

16

Au fil du temps

Comme toutes les forêts de la région, cette dernière a été traitée en taillis sous futaie jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle car il permettait de produire une quantité importante de bois de chauffage. Cela correspondait à la demande de l'époque où avant l'utilisation des énergies fossiles cela représentait la seule forme d'énergie renouvelable disponible. Ce traitement a homogénéisé les peuplements sur tout le massif.

Depuis une trentaine d'années d'autres besoins se sont développés et notamment la demande en bois dit "noble" de sciage que l'on trouve dans ce que l'on appelle le fût ou plus vulgairement appelé le tronc. Le taillis sous futaie produisant moins de bois d'œuvre, la solution était d'orienter ces peuplements vers de la futaie régulièr. Cela passe par le renouvellement des peuplements à partir des graines produites par les ar-

bres adultes (faines pour le Hêtre ou glands pour le Chêne). Cette opération s'appelle la régénération et consiste principalement à doser l'arrivée de lumière au sol pour permettre le développement de semis naturels. Les peuplements jeunes qui en découlent, ne produiront plus de bois de valeur marchande pendant au moins une trentaine d'années et vont nécessiter au contraire un certain nombre de travaux sylvicoles assumés par la commune suivant les conseils techniques de l'Office National des Forêts gestionnaire. Il en résulte une transition brutale entre les vieux peuplements issus du traitement en taillis sous futaie et les jeunes peuplements issus du nouveau traitement en futaie.



Hêtre de 75cm de diamètre, en fin de vie, recouvert de champignons, la nature poursuit son cycle : né poussière, redevient poussière...

Dans nos forêts

La marche à tenir pour une gestion durable de la forêt

Une forêt communale contrastée, avec presque la moitié de sa surface en jeune forêt et le reste en forêt sur le déclin.

Les opérations de régénérations doivent théoriquement être entamées lorsque les peuplements ont atteint un certain diamètre, pour le hêtre environ 65 cm mesuré à 1,30 m du sol et un âge d'environ 100 à 110 ans.

La conversion des vieux taillis sous futaies en futaie, entamée depuis une trentaine d'années, laisse apparaître aujourd'hui une forêt rajeunie sur 46 % de sa surface et très vieillie sur les 54 % restants. Les passages en coupe dans les vieux peuplements ont révélé la nécessité de récolter de nombreux bois chancreux et dépréssants. Ces dépréssions, dont la cause principale est le vieillissement, sont accentués probablement par les changements climatiques, où l'alimentation en eau devient irrégulière et contrastée alors que les températures moyennes s'orientent à la hausse. Le couvert lâche a permis cependant le développement d'une régénération à base de hêtre parfois bien avancée.

En conséquence pour cet aménagement forestier, une grande partie des vieux taillis-sous-futaies seront mis en régénération afin de permettre à la fois le développement de la régénération omniprésente et à la fois la récolte des vieux bois. En effet, l'arbre organisme vivant se régénère naturellement; un arbre suranné (Hêtre âgé de plus de 130 ans) produit moins de graines fertiles, voire devient stérile. Il est donc néces-

saire de renouveler les arbres et de « laisser la place aux jeunes » tant que c'est possible naturellement sous peine de recourir à de la régénération artificielle par plantation beaucoup plus coûteuse.

Une surface de 87,55 ha sera parcourue par des coupes de régénération mais cette dernière pourra être étalée sur 40 ans et environ 63 ha devront effectivement être régénérés à la fin de l'aménagement forestier, soit en 2034.

Sur le reste du massif en fonction de leur âge, les autres parcelles

feront soit l'objet de travaux pour les plus jeunes soit l'objet de passages en coupe dite "d'amélioration" consistant à desserrer les tiges en place au profit des plus belles susceptibles de donner un bois d'œuvre de qualité.

L'ensemble de ces dispositions engendre un certain nombre d'opérations (coupes et travaux) qui génèrent soit des recettes soit des dépenses, tout en assurant la pérennité de la forêt par un renouvellement perpétuel de ces peuplements, cela s'appelle la gestion durable.

17



*Hêtre de 75cm de diamètre
(pris à 1.30 m de hauteur à l'aide d'un compas forestier),
en arrière plan on voit la présence de régénération de Hêtre
entre 1.5m et 3 m de hauteur qui représente l'avenir de la forêt :
elle viendra en remplacement de ce vieillard à condition
qu'on lui laisse la place, à temps.*

Le Ruisseau des Quatre Moulins

En cette fin d'année 2014, deux réunions se sont déroulées à Volmerange-les-Mines afin de faire le point sur la possibilité d'entreprendre une étude de restauration sur le Ruisseau des Quatre Moulins, cours d'eau traversant Volmerange-les-Mines et Escherange.

En effet, ce cours d'eau qui s'écoule sur ces deux communes présente un mauvais état des berges et de la végétation située sur les rives.

Cette étude aurait pour objectif de réaliser un diagnostic du cours d'eau et de ses affluents mais également de faire des propositions d'actions hiérarchisées.

En lançant cette étude dans le but de réaliser des travaux, les communes devront ensuite faire une déclaration d'intérêt général (DIG) pour pouvoir faire des travaux. Cette DIG est nécessaire puisqu'elle répond à quatre objectifs :

- permettre l'accès aux propriétés privées riveraines ;

- justifier de la dépense de fonds publics sur des terrains privés ;
- éventuellement, faire participer les riverains aux travaux ;
- réaliser des travaux d'entretien, restauration, renaturation sur un linéaire relativement important pour assurer une gestion globale et cohérente des milieux.

En effet, il est nécessaire d'avoir les autorisations pour passer sur les propriétés privées puisque le Ruisseau des Quatre Moulins est une rivière non domaniale c'est-à-dire appartenant au domaine privé. Le propriétaire d'une parcelle située au bord du cours d'eau est ainsi propriétaire jusqu'au milieu du cours d'eau. De plus, le propriétaire riverain d'un cours d'eau



est dans l'obligation d'entretenir le cours d'eau comme précisé dans l'article L.215-14 du Code de l'Environnement. Cet entretien prévoit entre autre l'entretien de la végétation située sur les berges. Ainsi, si les communes réalisent les travaux, elles se substituent aux riverains.

Quelques règles pour l'entretien des cours d'eau

Le Syndicat de la Kissel qui pourrait être maître d'ouvrage délégué de l'opération donne des conseils pour le bon entretien des berges.

- Conserver et entretenir de manière douce la végétation en place;
- Interdire de réaliser des coupes à blanc (c'est-à-dire couper toute la végétation ce qui provoquerait une déstabilisation des berges);
- Replanter des espèces locales (saules, frênes, aulnes ...) vivant au bord des cours d'eau ce qui permet entre autres de limiter les phénomènes d'érosion;
- Installer une clôture pour éviter le piétinement des berges par les animaux en complément de solutions d'abreuvement;

- Ne pas jeter de déchets y compris les déchets verts dans le cours d'eau ni les entreposer au niveau des berges (ils risquent d'être emportés lors des crues engendrant une pollution du cours d'eau et des nappes, ils déstabilisent les berges, sont inesthétiques, favorisent l'apparition d'animaux non désirables ...),
- Proscrire le curage qui contribue à homogénéiser le fond du lit (non propice à la vie aquatique) et amplifie les phénomènes d'inondation en aval. Cette opération est soumise à la loi sur l'eau et nécessite une auto-

risation auprès des services de l'Etat;

- Interdire d'utiliser des pesticides et des engrains au bord des cours d'eau (Art. 12 de l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006 relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires).



La CCCE est toujours présente sur la commune, autant pour finaliser les projets engagés que pour assurer l'entretien des plantations et des voiries vertes qu'elle a financées.



Reprise et entretien de la voirie verte

2014 aura permis de reprendre une partie du second tronçon de la voirie verte reliant Molvange à Escherange qui avait laissé apparaître des mouvements de terrain suspects expliqués par la présence, à une profondeur de 2 m, d'une couche d'argile. Au printemps, l'entreprise EUROVIA a posé un drain le long d'une partie du chemin avec une évacuation directe des eaux vers le ruisseau, ce qui a permis de stabiliser ce secteur.



La CCCE, qui a porté ce projet en maîtrise d'ouvrage, a investi à elle

seule pour l'aménagement de la voirie verte de Molvange à Volmerange un complément de 39.036,00 € HT.

La CCCE intervient également sur la voirie verte en missionnant l'entreprise GLAD pour l'élagage, le broyage et le balayage, à raison de 3 passages par an, sur les 2 axes du KIRMECK et de la liaison Molvange-Volmerange.

Enfouissement des réseaux aériens à Molvange

Fin 2013 le dossier des enfouissements des réseaux aériens sur le secteur de Molvange a été engagé.

Une coordination regroupant la rue Principale, voirie d'intérêt communautaire (VICC) et les rues du Berger, de la Chapelle, une partie de la rue du Moulin ainsi que la place de Molvange traitées directement par la Commune (VIC) a été entièrement gérée par la CCCE qui en a assuré les Maitrises d'ouvrage et Maitrises d'œuvres ainsi qu'une large partie du financement, mon-

tant total 292.860,25 € HT, dont 111.794,50 € HT à la charge de la commune.

A cette occasion, l'éclairage public a été entièrement repris sur les deux secteurs d'intervention. De nouveaux candélabres éclairant via des leds ont été posés sur ces deux secteurs pour un montant de 23.250,00 € HT à la charge de la commune. L'ensemble du chantier a été réalisé par les entreprises LTPE et Cottel.



et à Escherange

Fin 2014, la seconde partie des travaux d'enfouissements des réseaux aériens de la rue Principale à Escherange a été engagée pour un montant de 154.094,62 € HT. Pour assurer une coordination et limiter les ouvertures de fouilles, ErDF a également missionné l'entreprise SOBECA détentrice du marché passé par la CCCE pour continuer la pose d'un câble souterrain HTA 20.000 volts et la mise en place de plusieurs postes de transformation.



Plantations

2014 a également vu la réalisation des plantations sur les 2 entrées de ville d'Escherange-Molvange par la CCCE. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise MERZ Paysage, entreprise locale, montant 25 297,30 € HT.



Comme l'année dernière, les travaux ont été annoncés dans la presse quotidienne régionale, les réseaux sociaux (page et groupe CCCE sur facebook) mais aussi sur LorFm, radio favorite des automobilistes pour le trafic info dans le Nord Mosellan.

Travaux

Nettoyage de la forêt

Les agents communaux sont intervenus dans la forêt pour veiller au nettoyage et débroussaillage aux abords des essences d'arbres plantés les années précédentes (devis proposés : 10.000 € HT).



Reprise du mur du cimetière d'Escherange

Le mur du cimetière d'Escherange a été repris. Les ouvriers ont donné une première couche de crépis avant la pose de la couche de finition programmée en 2015.



Déplacement d'une clôture

La clôture d'un parc a été déplacée le long de la RD58 en vue de la réalisation de la future liaison piétonne Escherange-Molvange.



Pose d'un nouveau garde-corps

Un nouveau garde-corps a été installé à Molvange, en coordination avec les services UTR du Conseil Général (Unité Territoriale Routière).



Création de rigoles

Des rigoles ont été creusées pour évacuer les eaux pluviales stagnantes.



Pose d'enrobés

Des enrobés ont été posés dans le prolongement de la rue des Sources, chemin d'Entrange.



Pose de bancs

Des bancs ont été mis en place dans la voirie verte pour permettre une petite pause aux promeneurs.



"Mairie" Christmas Tree



Jolis sapins éparpillés
Tout le village ont égayé
Elegamment ornementés
Pour les fêtes de fin d'année.
Que la trentaine de foyers
Qui avec cœur s'y est donné
Soit sincèrement remerciée !



Informations Pratiques

Horaires de mairie

A compter du 1er février 2015, les horaires d'ouverture de la mairie au public changent :

*Mardi et Vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h45
Le 2ème samedi du mois
de 8h30 à 12h00*

Permanence du Maire

Sur rendez-vous au 03.82.50.61.30.

E.mail

N'hésitez pas à communiquer votre adresse mail au secrétariat. Cela vous permettra de recevoir les infos plus rapidement.

Assistantes Maternelles

Inès GIANESSI

40, rue Principale
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.54.21.75

Evelyne LANGENFELD

5, rue de l'Aubépine
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.50.66.22

Nathalie MOULIN

3, rue du Génie
57330 ESCHERANGE
tél. : 03.82.56.31.68

22

Cartes de bus

Les personnes âgées de 60 ans et plus sont priées de se rendre en mairie afin de déposer leur avis d'imposition pour le renouvellement ou la création de leur carte de bus senior sur le réseau Citéline.

En cas de création, fournir une photo d'identité et un chèque de 7 €.

La déchetterie

La déchetterie de notre secteur est celle d'Hettange-Grande, 10 rue des Rossignols.

Elle est prévue pour recevoir les



déchets suivants :

- cartons,
- déchets ménagers spéciaux (DMS),
- déchets verts, pneumatiques,
- gravats inertes,
- ferrailles,
- piles et batteries,
- huile de friture et huile de vidange.

Un gardien est à votre disposition sur place pour vous guider et vous renseigner.

Horaires d'ouverture

lundi	9h00-11h45 et 13h00-17h45
mardi	9h00-11h45 et 13h00-18h45
mercredi	9h00-11h45 et 13h00-18h45
jeudi	9h00-11h45 et 13h00-17h45
vendredi	13h-17h0045
samedi	10h00-18h30 sans interruption

Collecte

des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées tous les jeudis matin. Il est recommandé de sortir le conteneur la veille.

Collecte des sacs jaunes

Les sacs jaunes sont collectés tous les **vendredis**. Sont uniquement concernés les boîtes métalliques, les briques de lait ou de jus, les cartons d'emballage ainsi que les bouteilles en plastique. Les flaconnages du jardin et du garage ne sont pas recyclables.

Les sacs jaunes sont distribués en mairie aux heures d'ouverture et doivent être réservés à cet usage.

Le bois d'affouage

Les personnes désirant du bois de chauffage sont invitées à s'inscrire en mairie en précisant le nombre de stères désiré.

Le prix du stère est fixé à 36 € TTC, celui d'affouage est à 9,25 € et la charbonnette est gratuite. Le bois est à retirer par vos soins dans la forêt, ou par l'intermédiaire de professionnels résidant dans le village. Se renseigner en

Nouvelle validité de la carte d'identité

Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité est passée de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures,
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31

décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre mairie.

Recensement de la population



En début d'année 2014, la commune d'Escherange était concernée par l'enquête menée par l'Institut National de la Statistique (INSEE). Ce comptage a permis de déterminer le nombre d'habitants de la commune qui s'élève à 621.

Informations Pratiques

Délivrance des passeports biométriques

Depuis le 26 mai 2009, le passeport biométrique est entré en vigueur en France. Il s'agit d'un passeport comportant un composant électronique qui contient deux données biométriques : la photo numérisée et deux empreintes digitales.



Les administrés doivent se rendre dans l'une des communes de l'arrondissement thionvillois équipées du système permettant la transmission des données nécessaires à l'établissement des passe-

ports. Au préalable, il est vivement recommandé de prendre rendez-vous et de se rendre sur place personnellement car une empreinte sera sollicitée lors du dépôt et du retrait de leur dossier.

Pour connaître la liste des pièces à fournir, consulter le site :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N360.xhtml>



Mairie de Thionville (quatre bornes d'enregistrement)

Tél. 03 82 82 25 25

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

Mairie de Yutz (deux bornes d'enregistrement)

Tél. 03 82 82 26 82

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

Espace Public de Proximité, 60 rue du Stade à Yutz

Tél. 03 82 56 43 00

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et 14h à 17h

Mairie de Hayange (une borne d'enregistrement)

Tél. 03 82 82 49 49

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 14h à 17h,
le vendredi de 8h à 12h et de 14h à 16h

Mairie de Fameck (une borne d'enregistrement)

Tél. 03 82 88 22 22

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h

Nouveau site internet de la commune

<http://escherange.fr>

Numéros utiles

ECLOS

03.82.50.23.49

Ecole "La Clé des Champs"

03.82.50.69.43

CCCE

03.82.82.05.60

Mission Locale

03.82.82.85.15

SEAFF

03.82.59.10.10

GrDF

0 810 433 157

ErDF

0 810 333 457

SMITU

03.82.57.18.19

Conseil de Fabrique

Bertrand WALCKER :

03.82.50.71.28

Presbytère

Abbé Emmanuel BANASSIM

Elections 2015 23

Elections départementales

Les 22 et 29 mars 2015 sont organisées les élections départementales (ex cantonales). Ces élections permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux pour une durée de 6 ans.

Elles verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Elections régionales

Les élections régionales se dérouleront en décembre 2015

Suppression des autorisations de sortie de territoire

Nous rappelons que les autorisations de sortie de territoire ont été supprimées depuis le 1er janvier 2013.

Sur le plan pratique, un mineur français pourra franchir les frontières munis de son seul passeport ou de sa seule carte nationale d'identité en cours de validité.

Un peu d'Histoire (suite et fin)

jours à Molvange et en particulier pour la fête patronale de Saint Willibrord, le 7 novembre.

Le presbytère est délivré au curé en bon état. Celui-ci a l'obligation de l'entretenir et de le rendre à son successeur en bon état. Quand il quitte la paroisse, il doit laisser dans le presbytère une table, un bois de lit, la crémaillère et le mobilier qui appartient à la cure. C'est un bon usage à la fois pour le curé sortant à une époque où les déménagements sont difficiles et pour le curé entrant qui se trouve installé tout de suite, au moins pour ce qui est du mobilier nécessaire. Si le curé meurt dans la paroisse, un dîner sera servi à ses frais aux échevins qui l'enterrent. Molvange est une dépendance et le restera éternellement.

- entretien des bâtiments de l'église

Les échevins exercent la justice dans la paroisse et comme justiciers, ils veillent à l'entretien de l'église. Une partie de l'église sera entretenue par l'Abbaye de Gorze et l'autre par l'Abbaye de Munster, le chœur de l'église par le curé de la paroisse et le clocher par les paroissiens.

Ce règlement est intéressant à plus d'un titre. On le retrouve dans deux manuscrits de l'Abbaye de Munster. La première fois, dans un manuscrit non daté en parchemin dans une écriture du XV^{ème} siècle au plus tard. La copie reproduite porte en entête la date du 5 juin 1588; elle est signée par le Père Johann Bertels, abbé de Munster. Le document décrit l'organisation de l'église-



Portrait de Johann Bertels, abbé de Munster, peint par Antonius Stevens en 1604.

mère d'Escherange. L'église d'Escherange, dont le titulaire est l'apôtre Saint Pierre, se trouvait alors en dehors du village, sur la côte appelée à l'époque le *Petersbierg* et aujourd'hui l'*Alte Kirch*.



Cependant, il faut préciser que l'Abbaye de Gorze exerçait des droits à Escherange. Elle y percevait un tiers des dîmes et devait entretenir une partie de l'église paroissiale. Dans d'autres documents, on voit que l'Abbaye de Gorze exerçait déjà des droits à Escherange au XII^{ème} siècle, c'est-à-dire à l'époque où Escherange a été donné à l'Abbaye de Munster.

Sommaire

Le mot du maire	2
Etat Civil	3
Un champion parmi nous	3
L'école «la Clé des Champs»	4
L'Association Sportive et Socio-Educative	5
Le périscolaire avec ECLOS	6-7
Le Mot des Associations	8-10
ASEM	
EML	
Teens & Co	
Le Conseil de Fabrique	11
Manifestations communales	12-13
Civisme	14
Sécurité	15
Dans nos forêts	16-17
Le Ruisseau des Quatre Moulins ..	18
CCCE	19
Travaux	20
"Mairie" Christmas Tree	21
Infos Pratiques	22-23
Un peu d'Histoire (suite et fin)	24

**Bulletin officiel
de la commune d'Escherange
communeescherange@wanadoo.fr**

03.82.50.61.30

Directeur de la publication :

Patrick BAILY

Conception, rédaction :

Commission Communication

Mise en page :

Rita RAU

Photographies :

Commission Communication, école, périscolaire, associations

Impression :

Ets. L'HUILLIER, Florange

Tirage : 350 exemplaires

Date de parution : Janvier 2015